

1 Chemin des Cytises
69340 Francheville
contact@aquavert.fr
Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 9
Droits de vote : 9
Votes exprimés : 9

Compte administratif 2024

L'an deux mille vingt-cinq, **le 25 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 12 mars 2025

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. François GENOUVRIER

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU,

FRANCHEVILLE : M. Daniel AUDIFFREN, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : Mme Marine EVRARD, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. Pierrick JANNIN,

Pouvoirs :

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Madame la Présidente se retire. Madame SINAY, doyenne de l'assemblée, présente le compte administratif 2024 comprenant les sections de fonctionnement et d'investissement, chapitre par chapitre.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	budgetisé	total réalisé	% d'exécution
011 Charges à caractère général	780 000,00 €	545 522,35 €	69,94%
012 Charges de personnel	1 214 000,00 €	1 056 793,43 €	87,05%
042 Opérations d'ordre entre section	90 000,00 €	93 456,71 €	103,84%
65 Autres charges gestion courante	49 000,00 €	39 301,85 €	80,21%
66 Charges financières	1 37 000,00 €	104 513,54 €	76,29%
67 Charges exceptionnelles	2 500,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL	2 272 500,00 €	1 839 587,88 €	80,95%
RECETTES	budgetisé	total réalisé	% d'exécution
002 Excédent antérieur reporté Fonc	1 50 000,00 €	150 000,00 €	100,00%
013 Atténuations de charges	21 500,00 €	11 837,73 €	55,06%
70 Produits des services	600 000,00 €	571 208,79 €	95,20%
73 Impôts et taxes	1 490 000,00 €	1 485 265,00 €	99,68%
74 Dotations, subventions et participations	9 000,00 €	9 684,00 €	-
75 Autres produits gestion courante	2 000,00 €	395,68 €	19,78%
77 Produits exceptionnels	0,00 €	8 165,00 €	-
TOTAL	2 271 500,00 €	2 235 351,80 €	98,42%

Résultat de fonctionnement 2024 :	396 968,32 €
Dont Résultat exercice 2024 :	246 968,32 €
Dont Excédent de fonctionnement 2023 :	150 000,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	budgétisé	total réalisé	% d'exécution
041 Opérations patrimoniales	198 000,00 €	192 214,79 €	98,59%
16 Remboursement d'emprunts	199 850,00 €	199 849,99 €	100,00%
20 Immobilisations incorporelles	27 000,00 €	14 880,00 €	55,11%
21 Immobilisations corporelles	173 000,00 €	165 621,21 €	95,73%
23 Immobilisations en cours	11 561 200,22 €	10 602 558,73 €	91,71%
TOTAL	12 159 050,22 €	11 178 124,72 €	93,45%

RECETTES	budgétisé	total réalisé	% d'exécution
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	8 210 354,88 €	8 210 354,88 €	100,00%
024 Produits de cessions d'immobilisations	468 000,00 €	0,00 €	0,00%
040 Opérations d'ordre entre section	90 000,00 €	93 456,71 €	103,84%
041 Opérations patrimoniales	198 000,00 €	195 214,79 €	98,59%
10 Dotations Fonds divers Réserves	648 895,34 €	648 895,34 €	100,00%
13 Subventions d'investissement	2 053 800,00 €	2 213 801,13 €	107,79%
16 Emprunts et dettes assimilées	490 000,00 €	0,00 €	100,00%
TOTAL	12 159 050,22 €	11 361 722,85 €	93,44%

Résultat d'investissement 2024 :	183 598,13 €
Dont Résultat exercice 2024 :	- 8 454 970,85 €
Dont report excédent d'investissement 2023 :	8 210 354,88 €
Dont report excédent fonctionnement 2023 :	428 214,10 €

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,
Ouï les explications du doyen et sur sa proposition,
DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public- :
D'adopter le compte administratif 2024 tel que détaillé ci-dessus
Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le **28/03/2025**
Affiché, le **28/03/2025**

La Présidente
Christine GARRIGOU



1 Chemin des Cytises
69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Droits de vote : 9

Votes exprimés : 9

Compte de gestion 2024

L'an deux mille vingt-cinq, **le 25 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 12 mars 2025

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. François GENOUVRIER

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU,

FRANCHEVILLE : M. Daniel AUDIFFREN, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : Mme Marine EVRARD, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. Pierrick JANNIN,

Pouvoirs :

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2024 transmis par la S.G.C. de Caluire.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

88400 - SIVU AQUAVERT 2SP INTERCOMMUNAL

Exercice 2024

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	8 210 354,98		-8 026 756,75		183 598,13
Fonctionnement	578 214,10	428 214,10	246 968,32		396 968,32
TOTAL I	8 788 569,08	428 214,10	-7 779 788,43		580 566,45
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	8 788 569,08	428 214,10	-7 779 788,43		580 566,45

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public – :

D'adopter le compte de gestion 2024 et de donner quitus à madame la trésorière

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le **28/03/2025**

Affiché, le **28/03/2025**

La Présidente, **Christine GARRIGOU**
SIVU AQUAVERT
1 Chemin des Cytises

LYON • TASSIN LA DEMI-LUNE • FRANCHEVILLE • CRAPONNE • ST-GENIS-LES-OLLIERES

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20250328-2025-03-2-DE
Date de télétransmission : 26/04/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

1 Chemin des Cytises
69340 Francheville
contact@aquavert.fr
Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 9
Droits de vote : 9
Votes exprimés : 9

Affectation du résultat 2024

L'an deux mille vingt-cinq, **le 25 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 12 mars 2025

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. François GENOUVRIER

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU,

FRANCHEVILLE : M. Daniel AUDIFFREN, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : Mme Marine EVRARD, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. Pierrick JANNIN,

Pouvoirs :

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Les résultats de l'exercice écoulé se présentent de la manière suivante :

Fonctionnement					
année N	recettes	dépenses	résultat	report à nouveau N-1	total (capacité de financement)
2020	1 800 153,34 €	1 732 312,25 €	67 841,09 €	409 703,15 €	477 544,24 €
2021	1 950 255,21 €	1 752 975,02 €	197 280,19 €	477 544,24 €	674 824,43 €
2022	2 249 220,34 €	1 788 609,05 €	460 611,29 €	400 000,00 €	860 611,29 €
2023	9 147 916,38 €	8 669 702,28 €	478 214,10 €	100 000,00 €	578 214,10 €
2024	2 086 556,20 €	1 839 587,88 €	246 968,32 €	150 000,00 €	396 968,32 €

Investissement						
année N	recettes	dépenses	résultat N	report N-1 investissement	report N-1 fonctionnement	solde d'exécution
2020	143 332,84 €	93 293,45 €	50 039,39 €	926 617,00 €	0,00 €	976 656,39 €
2021	678 496,27 €	644 007,77 €	34 488,50 €	976 656,39 €	0,00 €	1 011 144,89 €
2022	7 390 277,15 €	2 185 191,06 €	5 205 086,09 €	1 011 144,89 €	274 824,43 €	6 491 055,41 €
2023	10 880 865,11 €	9 922 176,93 €	958 688,18 €	6 491 055,41 €	760 611,29 €	8 210 354,88 €
2024	2 723 153,87 €	11 178 124,72 €	-8 454 970,85 €	8 210 354,88 €	428 214,10 €	183 598,13 €

LYON • TASSIN LA DEMI-LUNE • FRANCHEVILLE • CRAPONNE • ST-GENIS-LES-OLLIERES

Il est proposé d'affecter :

- 150 000 € en section de fonctionnement
- 246 968,32 € en section d'investissement

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public- :

D'affecter le résultat 2024 comme détaillé ci-dessus,

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 28/03/2025
Affiché, le 28/03/2025

La Présidente
Christine GARRIGOU



1 Chemin des Cytises

69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Droits de vote : 9

Votes exprimés : 9

Restes à réaliser 2024

L'an deux mille vingt-cinq, **le 25 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 12 mars 2025

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. François GENOUVRIER

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU,

FRANCHEVILLE : M. Daniel AUDIFFREN, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : Mme Marine EVRARD, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. Pierrick JANNIN,

Pouvoirs :

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements.

Les restes à réaliser doivent être repris dans le budget de l'exercice suivant.

La Présidente propose de reporter sur le budget 2025 les dépenses suivantes qui n'ont pu être faites en 2024 pour un montant de **965 404,48 €**.

Tiers	Opération	Montant TTC	Imputation
Unimate	Fournitures hygiène	510,00 €	2158
Securitas	Remplacement caméras	1 058,40 €	2158
WEIBEL	Fourniture lignes d'eau	5 004,00 €	2188
MDA distribution	Seche linge	614,98 €	2188
Groupement EIFFAGE	Projet	958 217,10 €	2313
TOTAL		965 404,48 €	

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

De reporter sur le budget 2025 les restes à réaliser 2024

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le

Affiché, le

LYON • TASSIN LA DEMI-LUNE • FRANCHEVILLE • CRAPONNE • ST-GENIS-LES-OLLIERES

La présidente
Christine GARRIGOU

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20250328-2025-03-4-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

1 Chemin des Cytises
69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Droits de vote : 9

Votes exprimés : 9

Contributions communales 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 25 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 12 mars 2025

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. François GENOUVRIER

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU,

FRANCHEVILLE : M. Daniel AUDIFFREN, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : Mme Marine EVRARD, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. Pierrick JANNIN,

Pouvoirs :

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Suite à la délibération provisoire n°2024-11-3, il convient de prendre une délibération définitive sur la participation des communes au budget 2025 du syndicat intercommunal.

Etabli sur la base d'une augmentation de 4%, le tableau de répartition du montant définitif appelé auprès des cinq communes se présente ainsi :

Participations communales	TOTAL	LYON	TASSIN	FRANCHEVILLE	CRAPONNE	ST GENIS
		47,20 %	23,00 %	14,31 %	10,37 %	4,82 %
BP 2024	1 490 000 €	703 280 €	342 700 €	213 219 €	158 983 €	71 818 €
+ 4%	1 550 000 €	731 600 €	356 500 €	221 805 €	165 385 €	74 710 €

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

D'adopter les contributions communales 2025 tels que décrites ci-dessus

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet le 28/03/2025
Affiché, le 28/03/2025

La présidente
Christine GARRIGOU

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20250328-2025-03-5-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025



1 Chemin des Cytises

69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Droits de vote : 9

Votes exprimés : 9

Budget 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 25 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 12 mars 2025

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. François GENOUVRIER

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU,

FRANCHEVILLE : M. Daniel AUDIFFREN, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : Mme Marine EVRARD, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. Pierrick JANNIN,

Pouvoirs :

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER(Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

La présidente présente le budget prévisionnel 2025.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	budgetisé 2024	réalisé 2024	% d'exécution	budgetisé 2025
011 Charges à caractère général	780 000,00 €	545 522,35 €	69,94%	1 089 200,00 €
012 Charges de personnel	1 214 000,00 €	1 056 793,43 €	87,05%	1 203 000,00 €
023 Virement à la section d'invest.	0,00 €	0,00 €	-	102 800,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	90 000,00 €	93 456,71 €	103,84%	100 000,00 €
65 Autres charges gestion courante	49 000,00 €	39 301,85 €	80,21%	49 000,00 €
66 Charges financières	137 000,00 €	104 513,54 €	76,29%	120 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 500,00 €	0,00 €	0,00%	1 000,00 €
TOTAL	2 272 500,00 €	1 839 587,88 €	80,95%	2 665 000,00 €
RECETTES	budgetisé 2024	réalisé 2024	% d'exécution	budgetisé 2025
002 Excédent antérieur reporté Fonc	150 000,00 €	150 000,00 €	-	150 000,00 €
013 Atténuations de charges	21 500,00 €	11 837,73 €	55,06%	14 000,00 €
70 Produits des services	600 000,00 €	571 208,79 €	95,20%	945 000,00 €
73 Impôts et taxes	1 490 000,00 €	1 485 265,00 €	99,68%	1 550 000,00 €
74 Dotations, subventions et participations	9 000,00 €	9 684,00 €	-	4 500,00 €
75 Autres produits gestion courante	2 000,00 €	395,68 €	19,78%	1 000,00 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €	8 165,00 €	-	500,00 €
TOTAL	2 272 500,00 €	2 236 556,20 €	98,42%	2 665 000,00 €

LYON • TASSIN LA DEMI-LUNE • FRANCHEVILLE • CRAPONNE • ST-GENIS-LES-OLLIERES

INVESTISSEMENT

DEPENSES	budgetisé 2024	réalisé 2024	% d'exécution	budgetisé 2025
041 Opérations patrimoniales	198 000,00 €	195 214,79 €	98,59%	2 300,00 €
16 Remboursement d'emprunts	199 850,00 €	199 849,99 €	100,00%	204 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	27 000,00 €	14 880,00 €	55,11%	5 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	173 000,00 €	165 621,21 €	95,73%	135 000,00 €
23 Immobilisations en cours	11 561 200,22 €	10 602 558,73 €	91,71%	1 683 268,29 €
TOTAL	12 159 050,22 €	11 178 124,72 €	91,93%	2 029 568,29 €
RECETTES	budgetisé 2024	réalisé 2024	% d'exécution	budgetisé 2025
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	8 210 354,88 €	8 210 354,88 €	100,00%	183 598,13 €
021 Virement de la section de fonct.	0,00 €	0,00 €	-	102 800,00 €
024 Produits de cessions d'immobilisations	468 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	90 000,00 €	93 456,71 €	103,84%	100 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	198 000,00 €	195 214,79 €	98,59%	2 300,00 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	648 895,34 €	648 895,34 €	100,00%	1 465 870,16 €
13 Subventions d'investissement	2 053 800,00 €	2 213 801,13 €	107,79%	175 000,00 €
16 Emprunt et dettes assimilées	490 000,00 €	0,00 €	-	0,00 €
TOTAL	12 159 050,22 €	11 361 722,85 €	93,44%	2 029 568,29 €

Le **Comité Syndical**, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

D'adopter pour l'année 2025, le budget tel que représenté ci-dessus

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 28/03/2025

Affiché, le 28/03/2025

La présidente

Christine GARRIGOU



1 Chemin des Cytises

69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Droits de vote : 9

Votes exprimés : 9

Convention d'occupation temporaire du domaine public - été 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 25 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 12 mars 2025**Présents :****LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. François GENOUVRIER**TASSIN LA DEMI-LUNE** : Mme Christine GARRIGOU,**FRANCHEVILLE** : M. Daniel AUDIFFREN, M. Marc VINCENT**ST GENIS LES OLLIERES** : Mme Marine EVRARD, Mme Dominique SINAY**CRAPONNE** : M. François PASTRE, M. Jean-Louis MAGOUTIER**Excusés** : M. Pierrick JANNIN,**Pouvoirs :**

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

La présidente indique au comité syndical qu'une consultation a été lancée pour retenir le titulaire de la convention d'occupation temporaire du domaine public « Restauration estivale 2025 ».

Cette consultation exige les attendus suivants : Ouverture 7 jours /7, du 14 juin au 31 août 2025, possibilité d'ouverture nocturne exceptionnelle si événement, petite restauration, Gouter, Glaces, boissons fraîches non alcoolisées et boissons chaudes, service rapide, tarifs raisonnables, produits variés et respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Elle précise que la consultation mentionne également une redevance forfaitaire de 2 500€ pour la saison afin de couvrir les frais généraux (eau, électricité) et une obligation de libérer les lieux en septembre (pas d'installation fixe).

La consultation se terminant le 10 avril prochain, il est proposé de donner pouvoir à la Présidente afin de retenir le futur titulaire de la convention temporaire du domaine public pour la restauration estivale 2025.

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :**De donner pouvoir à la Présidente de retenir le titulaire de l'occupation temporaire du domaine public****D'autoriser la Présidente de signer la convention temporaire**

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 28/03/2025

Affiché, le 28/03/2025
LYON • TASSIN LA DEMI-LUNE • FRANCHEVILLE • CRAPONNE • ST-GENIS LES OLLIERES

La présidente

Christine GARRIGOU

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20250328-2025-03-7-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

